

FICHE INDICATIVE

concernant la vaccination contre la grippe, contre la COVID-19
et contre les infections invasives à pneumocoque

| Octobre 2024 |

Le MSSS offre gratuitement la vaccination contre la grippe et contre la COVID-19 à toutes les personnes âgées de 6 mois et plus. Cette fiche indique les clientèles visées par les recommandations du Comité sur l'immunisation du Québec pour la campagne automne-hiver 2024-2025.

Le [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#) demeure l'outil de référence en matière de vaccination et a préséance sur tout autre outil. Pour plus de détails, voir, dans le PIQ, la section [Vaccins](#) ainsi que la section [Calendriers de vaccination, Autres vaccins recommandés](#).

POPULATIONS ET CONDITIONS		GRIPPE	COVID-19
CONDITION MÉDICALE OU CONDITION DE VIE	Femmes enceintes en bonne santé < 13 semaines de grossesse	s. o.	X
	Femmes enceintes en bonne santé ≥ 13 semaines de grossesse	X	X
	Personnes âgées de 6 mois à 74 ans , incluant les femmes enceintes (quel que soit le stade de la grossesse), présentant l'une des conditions énumérées ci-dessous :		
	Asplénie anatomique ou fonctionnelle	X	X
	Conditions amenant une immunodépression (ex. : déficit immunitaire, leucémie, traitement immunodépresseur, greffe d'organe ou de moelle osseuse, cancer, infection par le VIH)	X	X
	Insuffisance rénale chronique ou syndrome néphrotique	X	X
	Maladie cardiaque ou pulmonaire chronique assez grave pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers	X	X
	Asthme assez grave pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers	X	X
	Conditions entraînant une diminution de l'évacuation des sécrétions respiratoires ou des risques d'aspiration (ex. : trouble cognitif, lésion médullaire, trouble convulsif, troubles neuromusculaires)	X	X
	Diabète	X	X
	Maladie hépatique chronique	X	X
	Anémie	X	X
	Hémophilie	X	X
	Erreurs innées du métabolisme (ex. : tyrosinémie héréditaire de type I)	X	X
Obésité importante (IMC ≥ 40)	X	X	
Traitement prolongé à l'acide acétylsalicylique (pour les jeunes âgés de moins de 18 ans)	X	s. o.	
ÂGE OU MILIEU DE VIE	Résidents des centres d'hébergement et de soins de longue durée ou en ressources intermédiaires*	X	X
	Résidents des résidences privées pour aînés ou d'autres milieux collectifs comportant une proportion élevée de personnes aînées et vulnérables*	s. o.	X
	Personnes vivant en région éloignée et isolée	X	X (≥ 18 ans)
	Personnes âgées de 60 à 74 ans	s. o.	X
	Personnes âgées de 75 ans et plus	X	X
CONTACTS	Travailleurs de la santé	X	X
	Personnes qui vivent sous le même toit que les personnes faisant partie des groupes à risque et aidants naturels des personnes faisant partie des groupes à risque, incluant l'entourage des enfants âgés de moins de 6 mois	X	s. o.

* Le MSSS offre gratuitement la vaccination contre le virus respiratoire syncytial (VRS) aux :

- Personnes âgées de 60 ans et plus résidant en CHSLD et RI-SAPA
- Personnes âgées de 75 ans et plus résidant en RPA

Source : [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#).

msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination

FICHE INDICATIVE

concernant la vaccination contre la grippe, contre la COVID-19 et contre les infections invasives à pneumocoque

| Octobre 2024 |

Le MSSS offre gratuitement la vaccination contre les infections invasives à pneumocoque à certaines clientèles. Cette fiche mentionne les indications de vaccination gratuite (G) telles qu'elles sont inscrites dans le [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#) pour le vaccin contre le pneumocoque conjugué (Pneu-C) à partir de l'âge de 2 mois et pour le vaccin polysaccharidique contre le pneumocoque (Pneu-P) à partir de l'âge de 18 ans.

Le [PIQ](#) demeure l'outil de référence en matière de vaccination et a préséance sur tout autre outil. Pour plus de détails, voir, dans le PIQ, la section [Calendriers de vaccination](#), [Autres vaccins recommandés](#) et la section [Vaccins, Pneumocoque](#), [Tableau synthèse des vaccins contre le pneumocoque](#).

POPULATIONS ET CONDITIONS		PNEUMOCOQUE		
		PNEU-C-20 ¹ ≥ 2 MOIS	PNEU-C-15 ≥ 2 MOIS	PNEU-P ¹ ≥ 18 ANS
CONDITION MÉDICALE OU CONDITION DE VIE	Personnes présentant l'une des conditions à risque très élevé suivantes :			
	Asplénie anatomique ou fonctionnelle	G	s. o.	s. o.
	Conditions amenant une immunodépression (ex. : déficit immunitaire, leucémie, traitement immunodépresseur, greffe d'organe ou de moelle osseuse, cancer, infection par le VIH)			
	Insuffisance rénale terminale ou syndrome néphrotique			
	Écoulement chronique de liquide céphalorachidien			
	Présence d'un implant cochléaire			
	Cirrhose			
	En situation d'itinérance			
	Utilisation actuelle et régulière de drogues dures (par inhalation ou injection) avec une détérioration de l'état de santé ou des conditions de vie précaires			
	Personnes présentant l'une des conditions à risque élevé suivantes :			
	Asthme assez grave pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers sans autre maladie pulmonaire associée	s. o.	s. o.	G (≥ 50 ans)
	Maladie cardiaque ou pulmonaire chronique assez grave pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers	s. o.	G ² (< 18 ans)	G (≥ 18 ans)
	Conditions entraînant une diminution de l'évacuation des sécrétions respiratoires ou des risques d'aspiration (ex. : trouble cognitif, lésion médullaire, trouble convulsif, troubles neuromusculaires)			
	Diabète			
	Maladie hépatique chronique sauf cirrhose			
Insuffisance rénale chronique non terminale				
ÂGE OU MILIEU DE VIE	Personnes vivant dans les communautés autochtones du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James âgées de 50 ans et plus, et celles âgées de 18 à 49 ans présentant l'une des conditions énumérées précédemment	G	s. o.	s. o.
	Enfants âgés de 2 à 59 mois	s. o.	G	s. o.
	Personnes âgées de 65 ans et plus	s. o.	s. o.	G ³

1. Le vaccin Pneu-P n'est pas requis après le vaccin Pneu-C-20.

2. Les enfants âgés de moins de 18 ans présentant l'une de ces conditions doivent recevoir gratuitement 1 dose de vaccin Pneu-C-15 s'ils n'ont pas reçu le nombre requis de doses de Pneu-C ou de Pneu-P selon le calendrier qui était en vigueur.

3. Le calendrier régulier prévoit une seule dose à l'âge de 65 ans ou plus.

Source : [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#).

msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination